

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 82 (1990)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Pauvreté : les syndicats sont interpellés  
**Autor:** Gottraux, Martial  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386383>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pauvreté: les syndicats sont interpellés

*par Martial Gottraux\**

Depuis une dizaine d'années, on assiste dans les pays industrialisés – et en Suisse également – à une découverte (ou redécouverte) du problème de la pauvreté. En témoigne notamment l'inflation de colloques, publications, recherches consacrés à ce thème. Cette évolution peut être quelque peu agaçante pour ceux qui, hommes et femmes de terrain en particulier, savent combien la misère et la précarité des conditions d'existence n'ont jamais disparu de nos sociétés et en particulier lors de la période – alors cyniquement nommée – des «trente glorieuses». Il n'en reste pas moins que cette attention portée aux plus démunis de notre société est humainement et politiquement salutaire, ne serait-ce que parce qu'elle nous oblige à une évaluation serrée et critique de notre système de sécurité sociale et, plus généralement, du système de répartition caractérisant notre société.

Le mouvement syndical n'est pas resté en marge de cette évolution. Il s'est lui aussi, dans nombre d'articles et de publications, intéressé à comprendre l'étendue et les causes de la pauvreté, nouvelle ou non. Une grande partie des luttes et initiatives récentes prises par l'USS et les fédérations qui lui sont affiliées concourent directement à apporter des solutions au problème de la pauvreté. Il suffira, ici, de mentionner la récente initiative en faveur de l'amélioration du premier pilier lancée par l'USS et le PSS, les multiples campagnes en faveur de l'égalité des droits pour les hommes et les femmes, la lutte, enfin, contre de nouvelles formes de travail «flexible» dont on sait qu'elles pénalisent fortement des catégories sociales – jeunes et femmes en particulier – fortement exposées à la pauvreté.

Il n'est alors sans doute pas exagéré de dire qu'au travers de ses revendications et actions le mouvement syndical apparaît comme l'un des plus puissants remparts contre la pauvreté. Mais il faut aussi constater que notre action est loin d'être suffisante. Peut-être parce que nous n'arrivons pas toujours à construire le rapport de forces qui nous permettrait d'améliorer davantage la situation des travailleurs. Peut-être aussi parce que nous avons insuffisamment su – ou pu – défendre les intérêts de couches sociales plus fortement exposées à la pauvreté, les jeunes, les femmes, les immigrés clandestins par exemple. Cependant, plus fondamentalement, la permanence – voire l'extension – de conditions de vie précaires dans notre pays nous interpelle aussi s'agissant de nos objectifs, de nos moyens de lutte, bref, de ce qu'il est convenu d'appeler notre stratégie syndicale. Il s'agit certes, à cet égard, de se méfier de tout esprit de «braderie» qui conduirait à remettre en question notre politique actuelle pour quelque

\*Sociologue, membre du comité fédératif du Syndicat suisse des services publics (SSP) Vaud.

eldorado revendicatif irréaliste. Car alors, aux «trous» que nous constatons actuellement dans notre système de sécurité sociale répondraient en quelque sorte des «trous» également dans nos revendications et dans nos actions. C'est ainsi que le maintien d'une politique conventionnelle combative reste fondamentalement nécessaire, même si nous en connaissons mieux les limites aujourd'hui. On ne signalera ici que le fait qu'une grande partie des travailleurs du secteur tertiaire restent soumis à un arbitraire patronal, sans autre protection que les maigres dispositions du Code des Obligations et, pour certains, de la Loi sur le travail. Reste qu'il convient de s'interroger sur l'opportunité de développer des revendications nouvelles. C'est dans cet esprit que nous proposons ci-dessous quelques éléments de réflexion portant essentiellement sur le revenu minimum garanti (RMG), l'une des solutions majeures, actuellement largement discutée. Christian Marazzi, l'un des premiers à s'être intéressé à la pauvreté en Suisse, et Martino Rossi, bien connu du mouvement syndical comme économiste expert, notamment, de la question des frontaliers, présentent librement leurs réflexions, opinions sur le RMG. Nous avons jugé utile de faire précéder ces deux contributions d'un rappel de quelques données essentielles sur la pauvreté en Suisse ainsi que d'une réflexion sur le concept même de pauvreté.

Cette dernière – de l'opinion de tous les auteurs qui se sont penchés sur ce problème – ne saurait être éradiquée par une seule politique de transferts. Il faut y ajouter des mesures que, faute de mieux, nous appellerons ici «qualitatives», visant à créer les conditions d'une meilleure insertion sociale. On n'oubliera pas, en effet, que la pauvreté n'est pas seulement une réalité économique mais également sociale et culturelle. C'est donc aussi par une meilleure politique de formation, du logement, de création d'emplois adaptés aux compétences des travailleurs, etc... que l'on peut lutter contre la pauvreté. A cet égard, des initiatives – grandes et petites – sont prises par nombre d'organisations syndicales, caritatives, d'usagers. Nous avons tenu – sans rechercher l'exhaustivité et la représentativité – à rendre compte de quelques-unes de ces initiatives en annexe de ce dossier. Ce seront également des pistes de solutions à discuter et, peut-être, à promouvoir davantage au sein du mouvement syndical.

## **1. Qu'est-ce que la pauvreté?**

L'importance quantitative et qualitative de la pauvreté varie naturellement selon la définition de ce terme. A cet égard, deux distinctions ont été proposées.

– Bien que chacun s'accorde à constater une permanence des phénomènes de pauvreté, on oppose souvent la pauvreté «traditionnelle» à la «nouvelle» pauvreté. On veut par là souligner le fait que la précarité des

conditions d'existence ne touche pas – ou plus seulement – certaines catégories de la population, géographiquement et culturellement repérables, caractérisées par une exclusion sociale, souvent identifiable de générations en générations. La «nouvelle pauvreté» se caractérise essentiellement par le fait que de nouvelles catégories sociales sont touchées – jeunes et femmes divorcées, veuves et mères chef de famille par exemple – et par le fait que la possibilité de devenir pauvre – temporairement ou durablement – frappe aujourd'hui des personnes apparemment normalement insérées dans le marché de l'emploi. La pauvreté, en d'autres termes, fait – plus que par le passé – partie des éventualités qui peuvent marquer une large partie de la population, sous l'effet d'«accidents» dans le déroulement habituel de la vie (maladie, invalidité, chômage, deuil, etc...) et de pratiques sociales – le petit crédit par exemple – dont l'effet est de placer les gens dans une situation de précarité financière. Les facteurs déterminant cette pauvreté sont connus: «trous» dans notre système de sécurité sociale, effets de la récession des années 70, apparition de nouvelles formes de travail précaire, chômage structurel par exemple. Il faut y ajouter le fait que l'exigence d'une conformité à des standards de vie – en gros ceux de la classe moyenne de la population – apparaît comme l'une des conditions d'une conformité professionnelle et extra-professionnelle. Etre pauvre, en d'autres termes, c'est alors ne plus présenter les caractéristiques matérielles, culturelles qui représentent autant de conditions d'entrée dans les rapports sociaux assurant la survie économique et personnelle.

On mesure alors combien – malgré son intérêt théorique – la distinction entre nouvelle et «ancienne» pauvreté reste floue et fragile. Cette distinction serait en outre politiquement dangereuse si elle invitait à définir non pas une mais *des* politiques de la pauvreté s'adressant à des populations distinctes, discriminées théoriquement. On retrouverait alors, s'agissant de la politique de lutte contre la pauvreté, ce «saucissonnage» de la politique sociale maintes fois dénoncé, ne serait-ce que comme source... de pauvreté. Malgré l'intérêt de cette distinction il faut donc partir du principe qu'anciennes et nouvelles pauvretés doivent être englobées dans une politique générale du revenu ce qui, nous le verrons, fait notamment l'intérêt de certaines formes de RMG (voir l'article de Martino Rossi ci-après).

– Comment, alors, identifier une situation de pauvreté? On comprend, à partir des remarques précédentes, que cette dernière ne peut se restreindre à la pauvreté dite «absolue», définie comme «une sorte de seuil biologique, ou de minimum vital physiologique, au-dessous duquel les besoins de base («besoins primaires», soit le besoin de se nourrir, de se loger, de se chauffer, de se vêtir) ne sont pas satisfaits». (Caroline Regamey, in: Gilliland, 1990, p. 36)

On parlera alors de pauvreté *relative*, en référence aux modes de vie caractérisant la «moyenne» de la population. C'est ainsi que le Conseil des ministres européens définit la pauvreté dans les termes suivants: «On



entend par personnes pauvres les individus, les familles et les groupes dont les ressources – matérielles, culturelles et sociales – sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimum acceptables dans l'Etat membre dans lequel ils vivent.» (cité par Caroline Regamey, in: Gilliland, 1990, p. 37)

Tout le problème est alors bien sûr d'identifier quel est ce «mode de vie minimum» de référence et ce que l'on entend par «exclusion». A cet égard, une approche qualitative, tenant compte des représentations des acteurs eux-mêmes (se sent-on exclu ou non?) est certes souhaitable, mais peut déboucher sur une parcellisation des situations de pauvreté: il y a mille manières d'être exclu. Bien que conscients de l'arbitraire inhérent à une approche quantitative, les spécialistes de la pauvreté ont donc tenté de définir des seuils minimum de revenu en deçà desquels se situerait la population pauvre. La mesure la plus usuelle, retenue par l'OIT et la CEE, est de considérer comme pauvres les personnes dont le revenu disponible est inférieur à 50% du revenu net moyen disponible par «unité de consommation».<sup>1</sup>

Nous reviendrons plus bas sur les problèmes – politiques notamment – posés par de telles définitions quantitatives. Mais elles présentent au moins l'avantage de permettre d'avoir une idée de l'importance de la pauvreté en Suisse. Nous présentons ci-dessous quelques données à cet égard.

## **2. La réalité de la pauvreté**

On recensait – selon la définition de l'OIT-CE – quelque 44 millions de pauvres en Europe, en 1985, soit environ 14% de la population. Cette proportion varie quelque peu d'un pays à l'autre, en particulier selon la qualité de la sécurité sociale. On ne s'étonnera pas, alors, que la Norvège et la Suède, pays dans lesquels les prestations sociales sont fort développées, présentent les taux de pauvreté les plus bas.

La situation en Suisse varie d'un canton à l'autre. C'est ainsi que l'étude tessinoise déjà citée concluait au fait que 15% des contribuables de ce canton se situent en deçà du seuil de pauvreté. B. Buhmann et R.E. Leu présentent les chiffres suivants, la proportion de pauvres par rapport à la population résidante variant selon les critères retenus pour définir le seuil de pauvreté:

<sup>1</sup> Il existe également d'autres approches qui tentent de mesurer la pauvreté en terme d'inégalité de la distribution des revenus, ce qui comporte l'avantage de permettre de définir la pauvreté comme continuum mais ne supprime pas l'arbitraire de la définition de seuils de pauvreté. Voir par exemple la contribution d'Antonin Wagner, in: Gilliland, 1990.

B. Buhmann, R. E. Leu, op.cit., 1982, p. 266	Limites de la pauvreté en Fr./an	% pauvres pop. résidante
– Rentes minima AVS/AI	7 400.–	1,6
– Directives de la Conf. suisse de l'assistance publique	8 936.–	2,7
– Seuil fixé selon les prestations complémentaires	10 500.–	4,0
– 50% du revenu médian	11 955.–	6,2
– Limite supérieure du décile de revenu le plus bas	13 226.–	8,3
– Seuil fixé selon prestations complémentaires et supplément pour loyer	13 900.–	9,3
– Limite de pauvreté subjective	14 342.–	10,3

*Cité par Caroline Regamey, in: Gilliland, 1990, p. 43*

Les chiffres en valeur absolue parlent peut-être plus à notre imaginaire: C'est ainsi que 8% de pauvres représentent quelque 500 000 personnes en Suisse. Certains groupes sociaux sont cependant plus exposés à la pauvreté que d'autres. Il s'agit essentiellement:

**a) Des personnes âgées:** Les personnes âgées de 70 ans et plus représentent le tiers de la population disposant des revenus les plus bas. On comptait par ailleurs en 1988 141 000 rentiers AVS ayant recours aux prestations complémentaires. On sait par ailleurs que la situation économique des personnes âgées est d'autant plus mauvaise qu'il s'agit de femmes, veuves et divorcées surtout. Même si l'on peut s'attendre à un certain mieux au cours des prochaines décennies, du fait en particulier des effets du deuxième pilier, la situation restera précaire pour nombre d'entre elles, ce qui plaide en faveur d'un renforcement du premier pilier, soit l'objet de l'initiative USS-PSS (pour l'extension de l'AVS/AI).

**b) Des femmes:** 60% de la population la plus pauvre sont constitués de femmes, dont la moitié sont célibataires et 40% divorcées, séparées ou veuves. Par ailleurs, 18,2% des femmes disposent de revenus très bas, contre 8,2% pour les hommes. Ces chiffres traduisent au moins trois ordres de réalité:

- la discrimination dont sont encore victimes les femmes sur le marché de l'emploi. Au Tessin, par exemple, les salaires féminins sont en moyenne 60% de ceux des hommes;
- les discriminations existant dans le premier et le deuxième pilier, qui frappent particulièrement les femmes veuves et divorcées ainsi que les mères ayant interrompu leur activité professionnelle;
- à cet égard, il apparaît que les mères chef de famille cumulent les désavantages et en particulier du fait qu'elles sont souvent obligées de travailler à temps partiel afin de s'occuper de leur(s) enfant(s).

**c) Des jeunes:** Selon l'étude de Marazzi, deux tiers des jeunes de 18 à 25 ans courent le risque d'être au chômage. On ne s'étonnera donc pas que les jeunes, selon l'étude tessinoise, constituent le 35% des contribuables se situant en dessous du seuil de pauvreté. Autre estimation: près de la moitié des pauvres sont âgés de moins de 30 ans. On relèvera ici le fait que les jeunes sans formation professionnelle sont particulièrement exposés aux diverses formes de travail précaire qui se développent actuellement.

**d) Des chômeurs:** Selon Caritas, 64% des chômeurs réels, en 1985, n'avaient pas le droit de timbrer. On comptait 12 000 chômeurs en fin de droit en 1986. Ce sont essentiellement les travailleurs âgés, les femmes et les jeunes qui sont touchés par cette situation.

**e) Autres catégories:** Les catégories précédentes se recoupent, bien sûr. Il faut y ajouter d'autres situations «à risque», et surtout:

- les travailleurs immigrés, clandestins en particulier;
- les malades chroniques (sait-on que l'on compte quelque 700 000 rhumatisants en Suisse?);
- les personnes handicapées;
- les prisonniers et ex-détenus;
- les personnes analphabètes (quelque 30 000 en Suisse);
- etc....

On peut, de façon générale, observer que ces diverses catégories sociales sont victimes de notre système de sécurité sociale et/ou qu'elles occupent des emplois précaires et exigeant peu de qualifications professionnelles. Ce constat, sans doute extrêmement simplifié, définit deux axes essentiels de lutte contre la pauvreté. Mais encore faut-il alors bien s'entendre sur la signification politique de ce phénomène dans notre société.



## 2. Vers une définition «syndicale» de la pauvreté?

Nous avons vu plus haut que la pauvreté peut être définie qualitativement, soit en se référant aux styles de vie de personnes considérées comme pauvres, ou quantitativement, soit sur la base d'un seuil de revenu. Quelques remarques sur ces deux approches.

La définition quantitative sert à identifier un agrégat, alors qu'une approche qualitative vise à identifier les caractéristiques de ses membres. La pauvreté est alors conçue comme un état, une propriété affectant un sous-ensemble d'individus auxquels on peut alors opposer le reste de la population.

On se heurte alors à une difficulté: si, s'agissant de la pauvreté absolue, il est relativement concevable d'identifier ces propriétés, notamment en définissant un seuil biologique en deçà duquel les gens mettent en danger leur intégrité corporelle, leur santé, cela est beaucoup plus difficile s'agissant de pauvreté relative. On observe en effet que les comportements, styles de vie des personnes considérées comme pauvres ne sont pas homogènes. Rien de commun entre une mère chef de famille et un chômeur âgé par exemple. On est alors contraint, pour définir des propriétés communes aux personnes considérées comme pauvres de recourir à un niveau d'abstraction très élevé, ce qui implique d'adopter de postulats théoriques lourds et malheureusement mal démontrés. Dirait-on par exemple que les pauvres se caractérisent par la difficulté ou l'impossibilité de satisfaire aux standards de vie «usuels» de la société, que l'on est renvoyé à la description de ces derniers. Entreprise périlleuse dans une société caractérisée par une très grande variété culturelle et de comportements sociaux.

La remarque précédente permet aussi de souligner le caractère arbitraire d'une définition quantitative puisqu'un seuil de revenu ne peut alors être considéré comme un indicateur sûr des styles de vie. On ne peut démontrer rigoureusement que tous les individus se situant en deçà d'un revenu minimal sont affectés d'un standard de vie marginalisant qui les excluerait des pratiques professionnelles et sociales définissant une intégration sociale.

Il faut par ailleurs mentionner le fait qu'une définition quantitative se réfère à des standards de vie et à des revenus variables d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre. Un seuil de pauvreté calculé de façon identique définira par exemple en Suisse un individu comme pauvre, alors que ce ne serait pas forcément le cas dans un autre pays.

Le constat de ces difficultés ne permet cependant pas de contester la pertinence, l'utilité d'études reposant sur ces définitions, ne serait-ce que pour l'effet de dévoilement social qu'elles provoquent. On risque cependant d'aboutir à ce que l'on pourrait appeler une «naturalisation» des seuils de pauvreté, soit à l'idée qu'il serait «normal» de vivre avec un revenu supérieur au seuil de pauvreté et «anormal» de se situer en deçà



de ce seuil. Cette partition reposerait alors, comme nous l'avons vu, sur un critère quantitatif peu sûr. Mais ce sont surtout ses effets sociaux et politiques qui pourraient constituer un danger. Car le seuil de pauvreté peut apparaître comme la norme permettant d'opposer des conditions de vie et de travail légitimes – celles des individus se situant au-delà du seuil adopté, à l'illégitimité des standards de vie de ceux qui se situent en deçà de ce seuil. Ce dernier prend alors valeur de critère faisant l'objet d'un consensus entre partenaires sociaux, permettant de légitimer l'opportunité des transferts sociaux. La justice sociale se trouverait ainsi subordonnée à l'adoption d'un seuil de pauvreté. En termes syndicaux, ce principe conduit alors à concevoir – et appliquer – des stratégies visant à faire reconnaître un seuil quantitatif de pauvreté par le patronat et l'Etat comme limite en deçà de laquelle des prestations (améliorations salariales, transferts, selon les cas) seraient requises.

Le mouvement syndical, dans la négociation de conventions collectives par exemple, a certes toujours dû négocier et admettre des barèmes quantitatifs, salariaux par exemple. Cela ne signifie pourtant pas qu'il n'ait jamais existé un critère quelconque – consensuel entre les partenaires – permettant de définir le «juste» prix de la force de travail. L'existence de seuils de pauvreté n'échappe pas à cette règle et ne peut dès lors être invoquée que comme un argument dans une négociation, selon le rapport de forces établi avec le patronat.

Remarquons par ailleurs que ce risque de «naturalisation» se retrouve dans d'autres domaines revendicatifs. Lors de la campagne pour les quarante heures, par exemple, s'agissant également du travail de nuit, le mouvement syndical a largement argumenté ses positions en soulignant les *risques pour la santé* induits par une durée excessive du travail. Il fallait le dire, bien sûr. Mais on court alors le risque d'admettre que la santé des travailleurs est *le* critère permettant de définir ce qui est «normal» ou pas en matière de rapports de travail, ce qui renvoie à l'exigence d'une définition consensuelle de ce terme entre partenaires sociaux. Le mouvement syndical risque alors d'accepter de la santé une définition qui serait bien sûr tout aussi arbitraire que celle d'un seuil de pauvreté. Qui peut dire, en particulier si l'on se réfère à la définition de l'OMS (où la santé est en particulier définie comme *un état de bien-être social*) quel est exactement un état de santé?

Ce sont, me semble-t-il, deux ordres de considération qui, classiquement, permettent de définir nos revendications:

- la conception, en premier lieu, que nous nous faisons de la justice sociale, du système de répartition du revenu dans la société;
- le rapport de forces opposant le mouvement syndical au patronat et à la droite politique.

Ces deux critères nous font passer d'une définition «naturalisante» de la pauvreté à une vision plus historique de cette situation. La pauvreté se

définit alors comme indicateur non plus d'un standard de vie mais de l'injustice sociale et du rapport de forces engagé pour la combattre. Être pauvre, c'est par exemple être dans la situation de souffrir des injustices frappant les locataires, les petits contribuables, etc... Le bas salaire apparaît comme scandaleux non plus seulement du fait de son niveau relatif mais avant tout parce qu'il participe d'un système de rétribution acceptant le jeu de l'offre et de la demande de forces de travail sur le marché, acceptant l'existence d'un rapport strict entre niveaux de formation et salaires, acceptant que les besoins des gens sont différenciés selon le type de travail qu'ils effectuent.

Une telle optique redonne alors sens, non pas à une seule analyse des situations de pauvreté, mais à une réflexion portant sur l'injustice sociale, ses causes, les revendications que nous y opposons. La pauvreté peut alors aussi être définie en rapport avec le *possible*, le *souhaitable* pour lequel nous luttons: être pauvre, ce n'est pas *encore* bénéficier de ce à quoi nous estimons avoir droit.

Le passage d'une définition «naturalisante» à une vision plus «historique» de la pauvreté redonne alors sens à l'ensemble des revendications et moyens de lutte mis en avant par le mouvement syndical, par exemple s'agissant de l'AVS, des négociations conventionnelles, etc...

Mais il oblige alors aussi à souligner l'importance et la nécessité d'une réflexion portant sur les mécanismes de répartition du revenu. Le temps est-il si loin où, sur la base d'une vision marxiste de ce problème, une partie au moins du mouvement syndical pouvait prétendre exiger que les producteurs soient maîtres de l'ensemble de la valeur produite? Qu'avons-nous substitué d'autre à cette conception? De telles questions sont débattues aujourd'hui, particulièrement s'agissant du RMG. Avec un étrange paradoxe: ne retrouve-t-on pas, en effet, dans le débat «moderne» sur l'indépendance du revenu et du travail la trace du *vieux* principe «A chacun selon ses besoins», que certains avaient cru reléguer dans l'histoire? On en jugera en prenant connaissance du débat actuel, tel qu'il est résumé par Christian Marazzi et Martino Rossi.

**Quelques références** (seuls les ouvrages et articles traitant de la Suisse ont été retenus)

**Aprile Gianni**, «Les dépenses publiques en Suisse», Genève, Droz, 1984.

**Arbeitsgruppe "Lohnleichheit"**, «Lohnleichheit für Mann und Frau», Schlussbericht der vom Eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartement eingesetzten Arbeitsgruppe «Lohnleichheit», Berne, DMF, 1988.

**Baillo Jürg, Holenweger Toni**, et al., «Handbuch Arbeitszeit. Perspektiven, Probleme, Praxisbeispiele», Zurich, Verlag der Fachvereine, 1988.

**Beer Charles, Bianda Daniela, Felix François, Gianora Nadia**, «Politique sociale et assistance publique en Suisse romande» in: *Face à la pauvreté*,

*Annales du Centre de recherche sociale, N° 26, pp 5–129, Genève, Les Editions I.E.S., 1988.*

**Biderbost Salomon**, «Hilfe als Problem. Eine empirische Untersuchung zur Situation alleinstehender Männer in der Stadt Zürich», Zurich 1983.

**Bücheler-Täschler Veronika, Egger Doris, Uttinger Eva**, «Nichts zu verlieren! Nichts zu gewinnen! Armut in der Schweiz», Abschlussbericht an der Schule für Soziale Arbeit Zurich, octobre 1987.

**Büschi Barbara, Cignacco Eva, Kiener Ernestine, Niklaus Hans**, «Neue Armut in Biel? Eine Bestandesaufnahme der Arbeitslosigkeit und deren materiellen und sozialen Folgen in einer Schweizer Industriestadt zwischen 1970–1985», Berne, Gruppendiplomarbeit an den Vereinigten Schulen für Sozialarbeit, Abteilung Tagesschule, 1985.

**Buhmann B., Leu R.E.**, «Wirtschaftliche Armut in der Schweiz», in: *Wirtschaft und Recht, Vol. 40:3*, pp 253–283, 1988.

**Buhmann Brigitte, Leu Robert E.**, «Ganz unten: wer ist arm in der reichen Schweiz?» in: Frey René L., Leu Robert E. (éd.), *Der Sozialstaat unter der Lupe. Wohlstandsverteilung und Wohlstandsumverteilung in der Schweiz*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1988.

**Buhmann Brigitte**, «Wohlstand und Armut in der Schweiz. Eine empirische Analyse für 1982», Grüşch, Rüeegger, 1988.

**Dazio Laura, Frey Sybil**, «La nouvelle pauvreté», Lausanne, Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne, 1988–89.

**Deiss J., Guillaume M.-L., Lüthi A.**, «Kinderkosten in der Schweiz. Untersuchung über die Äquivalenzskalen der Einkommen», Fribourg, Editions universitaires, 1988.

**Despland Béatrice**, «La pauvreté par l'assurance-maladie», in: *Assurance-maladie: quelle révision?*, travaux réunis par Pierre Gilliand, Lausanne, Réalités sociales, 1990.

**Enderle G.**, «AVS et lutte contre la pauvreté: quels enseignements tirer?», in: *Revue syndicale suisse, N° 2/3*, pp 81–87, 1988.

**Enderle G.**, «Sicherung des Existenzminimums in nationalen und internationalen Kontext. Eine wirtschaftsethische Studie», Berne et Stuttgart, Paul Haupt, 1987.

**Ernst U.**, «Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz, Stand und Entwicklung der personellen Einkommens- und Vermögensverteilung», Diessenhofen, Rüeegger, 1983.

**Fehlmann Maja, Häfeli Christoph, Wagner Antonin, et al.** «Handbuch Sozialwesen Schweiz», Zurich, Verlag Pro Juventute, 1987.

**Freiburghaus Dieter**, «Präventivmassnahmen gegen die Arbeitslosigkeit in der Schweiz», Berne, Haupt, 1987.

**Gilliand Pierre**, «La pauvreté en Suisse», Lausanne, Réalités sociales, 1990.

**Gilliand Pierre**, «Rentiers AVS, une autre image de la Suisse», Lausanne, Réalités sociales, 1986.



- Gardon Marie-Jo**, «Les pauvres dans la ville. A la recherche des familles sous-prolétariennes à Genève», Lausanne, Editions d'en bas, 1984.
- Goll Christine**, «Gegen Armut, Anleitungen für Praxis und Politik», Zurich, Verband des Personals öffentlicher Dienste VPOD, 1990.
- Kohler Natalie**, «La situation de la femme dans l'AVS», Lausanne, Réalités sociales, 1987.
- Kugler P.**, «Lohndiskriminierung in der Schweiz: Evidenz von Mikrodaten», in: *Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, Vol. 171, Nr. 1, pp 23–47, 1988.
- Kugler Peter, Schwendener P.**, «Arbeitsangebot, Grenzsteuerbelastung und permanenter Lohnsatz. Empirische Ergebnisse für die Schweiz», in: *Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, 124, 1988.
- Kugler Peter**, «Wie gross ist die Lohndiskriminierung wirklich?», in: *Wirtschaft und Recht*, Nr. 40, pp 299–311, 1988.
- Leu Robert E., Buhmann Brigitte, Frey René L.**, «Die personelle Einkommens- und Vermögensverteilung der Schweiz 1982», in: *Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, Vol. 169:2, Nr. 122, pp 111–141, 1986.
- Lüthi A.**, «Die wirtschaftliche Ungleichheit im Rentenalter in der Schweiz», Fribourg, Editions universitaires, 1983.
- Mäder Anne, Neff Ursula**, «Vom Bittgang zum Recht. Zur Garantie des sozialen Existenzminimums in der schweizerischen Fürsorge», Berne, Haupt, 1988.
- Marazzi Christian**, «La povertà in Ticino», Bellinzone, Dipartimento delle opere sociali del Ticino (DOST), 1986.
- Marazzi Christian**, «Teilstudie Einkommens- und Vermögensverteilung im Rahmen der Studie «La Povertà in Ticino», Bellinzone, Dipartimento delle opere sociali del Ticino, 1986.
- Mazzi R.**, «La précarisation de l'emploi», Lausanne, Réalités sociales, 1987.
- Meyer J.**, «Armut in der Schweiz», Zürich, Theologischer Verlag, 1974.
- Murmann A., Pecorini M., De Rham G., Lozares C.**, «Portrait des salariés romands», Lausanne, Editions d'en Bas, 1988.
- Rehbinder Manfred** (éd.), «Flexibilisierung der Arbeitszeit», in: *Schriften zum schweiz. Arbeitsrecht*, Heft 30, Berne, Stämpfli, 1987.
- Rickenbach Manuela**, «Das Phänomen der neuen Armut und dessen Erscheinungsbild am Beispiel der Stadt Biel», Berne, Lizentiatsarbeit an der Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Universität Bern, 1987.
- Roux P., Pedrazza A.**, «Vers l'institutionnalisation de la précarité du travail», in: *Revue suisse de sociologie*, Vol. 11, N° 2, 1985.
- Sandrinelli Roberto**, «Teilstudie über die Klientele des kantonalen Sozialdienstes im Rahmen der Studie «La Povertà in Ticino», Bellinzone, Dipartimento delle opere sociali, 1986.



**Scheidegger Max**, «Die Lebenssituation der Betagtenbevölkerung. Ergebnisse einer Repräsentativbefragung in der Stadt St. Gallen», Berne, Lang, 1987.

**Schmid-Boddenberg Gisela**, «Neue Wege zur Verschuldung. Durch Plastikgeld in eine neue Armut?», Lucerne, Caritas Schweiz, Berichte 3, 1988.

**Sheldon George**, «Die Dynamik der Arbeitslosigkeit in der Schweiz», Berne, Haupt, 1989.

**Wagner A.**, «Arme Schweizer – reiche Schweiz. Zur Armutsdiskussion in einer Wohlstandsgesellschaft», in: *Soziale Arbeit, Deutsche Zeitschrift für soziale und sozialverwandte Gebiete*, 35, 11, pp 415–422, 1986.

**Wagner Antonin**, «Le budget social de la Suisse», in: *Dix ans de politique sociale en Suisse, 1975–1985*, Lausanne, Réalités sociales, 1986.

**Wagner Antonin**, «Les sans-patrie d'aujourd'hui. Etre pauvre dans un pays riche», in: *Revue Jeunesse, Famille et Société, N° 1*, Zurich, Pro Juventute, 1987.

**Wagner Antonin**, «Wohlfahrtsstaat Schweiz: eine problemorientierte Einführung in die Sozialpolitik», Berne, Haupt, 1985.

– «Armut in der Schweiz: Tagungsbericht», Lucerne, Caritas Schweiz, 1987.

– «Femmes et pauvreté en Suisse: causes, interdépendances, perspectives», Lucerne, Caritas Suisses, 1989.

– «Les inégalités sociales face à la santé et la maladie en Suisse», in: *Les cahiers médico-sociaux*, Genève, Médecine et Hygiène, 1988.

– «Minimum pour vivre. Présentation de diverses normes», Lausanne, Association des Centres sociaux protestants, 1987.

– «Dix ans après, Aisance et privations, Résultats comparatifs 1967–1977», Genève, Mouvements populaires des familles, 1978.

– «La pauvreté en Suisse: des causes aux réponses syndicales», Zurich, VPOD/SSP (Syndicat suisse des services publics), 1988.

– «Pauvreté», Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, Neuchâtel, 1990.

– «Détresses et pauvretés aujourd'hui», in: *Revue Jeunesse, Famille et Société, N°1*, Zurich, Pro Juventute, 1987.